

La rentrée des classes va avoir lieu, avec une nouvelle directrice, Mme Marta BALILAJ. Après une période d'activité réduite, le travail de la mairie a repris sa vitesse de croisière d'où une nouvelle Gazette d'information pour vous faire part de quelques nouveautés.

L'accès à une mutuelle complémentaire santé pour tous



Dans le Gazette de Louchats n°2, nous vous présentions une offre de la Communauté de communes du Sud-Gironde concernant la possibilité d'une couverture complémentaire santé à moindre coût pour chacune et chacun d'entre vous à travers l'association ACTIOM avec laquelle la Communauté de communes du Sud-Gironde a passé un contrat qui permet de vous faire cette offre avantageuse.

Nous vous informons que **M. Fabien DUCHAMPS, conseiller de cette association, tiendra une permanence le lundi 23 septembre de 14 h à 17 h en mairie.** Tous ceux et celles qui seraient intéressé(e)s pourront poser leurs questions et éventuellement exposer leur situation si cette proposition les intéresse.

Le défibrillateur



Cet équipement est obligatoire dans toutes les communes or Louchats n'en n'avait jamais été équipé.

Il a été installé sous l'auvent de la salle des fêtes, place Saint-Croix.

Une fois ouvert l'appareil vous accompagne dans sa mise en œuvre par son interface vocal. Une signalisation va être installée.

Vous pouvez aussi télécharger gratuitement l'application *staying alive* qui recense tous les défibrillateurs installés en France.



Notre école

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI)

L'Académie de Bordeaux a fortement incité les communes de Louchats et de Le Tuzan à refaire un regroupement pédagogique intercommunal. Après avoir scrupuleusement examiné tous les aspects d'un tel regroupement les élus des deux communes ont décidé de ne pas y donner suite d'autant qu'il n'avait aucun caractère obligatoire. La situation des deux écoles est actuellement très satisfaisante.



Du nouveau pour la cantine scolaire

Depuis plusieurs années la commune de Saint Magne fournit à l'école de Louchats des repas de qualité, service auquel la municipalité tient beaucoup. Cependant, afin de mieux maîtriser les coûts et réduire le nombre de repas commandés mais non consommés, un nouveau dispositif de réservation va être mis en place courant septembre. On ne pourra plus commander les repas au jour le jour mais prévoir le nombre de repas nécessaires tous les quinze jours.

Des précisions seront apportées ultérieurement aux parents concernés.

Nos petits artistes

Lors de la fête de l'ABVL, en juillet, un concours de dessins sur le thème "dessine ton village" a été organisé.

Nous vous présentons les deux premiers prix du concours enfants ci-contre.



1^{ER} PRIX : PLUME



2^{EME} PRIX : LOUCAS

La déchetterie de Saint Magne

Il y a plusieurs décennies les communes d'Hostens, Louchats et Saint Magne ont financé la déchetterie implantée sur le territoire de cette dernière. Avec la création des communautés de communes la déchetterie de Saint Magne est passée sous la responsabilité de la CDC du Val de Leyre avec une convention d'utilisation pour Hostens et Louchats, communes incluses dans la CDC du Pays paroupian puis absorbées par la CDC du Sud Gironde moyennant une participation aux frais de fonctionnement.

La CDC du Val de Leyre prévoyant d'importants travaux d'agrandissement et l'instauration d'un contrôle de l'accès, les maires d'Hostens et Louchats, soucieux de maintenir un service public de proximité à une époque où ils se réduisent comme peau de chagrin, ont convaincu le SITCOM de la CDC du Sud Gironde de maintenir cette convention et de participer aux travaux d'amélioration. Le report des habitants des deux communes sur la déchetterie de Saint Symphorien eut été générateur d'investissements similaires voire plus onéreux sans apporter un meilleur service à la population.

Les modalités d'entrée dans l'équipement vont donc changer ; **à compter du 1er octobre 2024 il faudra être muni d'un badge comme dans la plupart des déchetteries.**

Le SITCOM a envoyé à chaque foyer louchatais un document expliquant comment obtenir ce badge. Pour rappel vous devez créer un compte sur le site <https://valdeleyre.ecocito.com> ou vous rendre à la CDC du Val de l'Eyre 20 route de Suzon à Belin-Beliet du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité. Un seul badge sera distribué par foyer. Pour toute question vous pouvez leur téléphoner au **05 56 88 85 88**.

A propos de déchets, le véhicule de ramassage des emballages divers ne peut collecter que les produits déposés dans le conteneur jaune. Il vous est demandé de ne pas laisser des emballages au bord de la chaussée ou dans le fossé. Pour cela il faut aller à la déchetterie de Saint-Magne.

Le 14 décembre, à la salle des fêtes, sera donné le spectacle de Noël, "Élucubration magique", pour les enfants suivi de la traditionnelle distribution des cadeaux par le Père Noël.

Puis viendra la remise aux seniors de la commune d'un petit panier surprise à laquelle succédera un apéritif dînatoire.



Le nouveau city-stade

Quelques finitions doivent y être apportées cependant il est accessible depuis la mi-juillet. Comme pour l'aire de jeux des tout-petits il a fait l'objet d'un règlement afin que les utilisateurs et utilisatrices puissent en avoir l'usage sans problème. Il est affiché à l'entrée de l'équipement et disponible en mairie.



Carnet d'État civil

Naissance

Lemmy CHIESA en juillet 2024,



Mariage

**Madame Carine LACROTTE et
Monsieur Jimmy JOUGLARD**
en mai 2024



Décès

Monsieur Loris ABADIE en juillet 2024



Outils de communication locale



IntraMuros est l'application mobile de référence des mairies et EPCI. C'est l'outil à la fois le plus simple et le plus complet.



MairieLouchats



mairiedelouchats

Lou Sabitou : rubrique "publications"

Site de la Communauté de Communes : www.cdcsudgironde.fr

Contacts de la mairie

secrétariat@louchats.fr

Pour toute question d'urbanisme : urbanisme@louchats.fr

Téléphone : 05 56 88 51 42

Numéro d'urgence de la mairie : 07 88 98 03 30

L'entretien des haies privées

La commune est dorénavant équipée de la fibre optique mais elle passe en aérien dans les quartiers hors du centre-bourg. Cet équipement apporte une considérable amélioration des communications, nous nous devons de le préserver en particulier en veillant à ce qu'aucune végétation ne vienne en perturber le fonctionnement. De même les administrés doivent s'assurer que leurs haies ou autres installations ne masquent pas la visibilité des véhicules circulant dans la commune.

Du nouveau à la mairie

A compter du 1^{er} septembre, une secrétaire remplaçante, Mme Marielle CRETON, assurera les tâches administratives pendant le congé de maternité de Mme Morgane FERRIS. Une période de chevauchement est prévue pour assurer une bonne continuité du service.

Info utile

Le Merle Blanc reprendra son activité restauration à partir du 10 septembre 2024.

La mairie au quotidien



La fonction de secrétaire de mairie est exercée dans les communes de moins de 2 000 habitants. Elle est majoritairement occupée par des femmes. Elle demande une grande polyvalence et une bonne compréhension de l'ensemble des textes législatifs qui régissent le fonctionnement d'une mairie ainsi que des aptitudes d'accueil, d'écoute et de discrétion.

La secrétaire de mairie, souvent le seul agent administratif de la collectivité, est l'axe autour duquel s'organise toutes les missions de service public d'une administration municipale.

Elle accueille les administré(e)s qui se présentent en mairie ainsi qu'au téléphone ou par courriel. Elle prend note de toutes les demandes extrêmement variées tout en jouant un rôle apaisant. Elle assure les relations avec toutes les administrations et différents organismes.

Tout ce qui tourne autour du conseil municipal est de sa responsabilité : mise en forme de l'ordre du jour, convocation des élus, préparation et saisie informatique des délibérations, leur envoi à l'autorité de tutelle, tenue du registre des délibérations, saisie et envoi aux élu(e)s du compte-rendu des conseils. Il en est de même pour les arrêtés administratifs qui sont les décisions du maire régulant certaines activités.

Sur le plan budgétaire elle collabore à la construction des différents documents (budget principal, budget supplémentaire et décisions modificatives rectifiant la répartition des crédits en fonction des besoins en cours d'année). Elle en rentre les montants sur l'ordinateur. C'est elle qui envoie les documents budgétaires au centre financier et à la sous-préfecture. Ensuite lui revient de payer les factures au moyen de "mandats" et d'encaisser les recettes en établissant des "titres". Elle rédige les bons de commande nécessaires à l'engagement des dépenses, fait l'interface entre les fournisseurs et l'agent comptable, s'occupe des fournitures diverses et gère les nombreuses réclamations des uns et des autres. Elle met en forme les demandes de subventions, les transmet aux organismes concernés et en assure le suivi. Au titre des dépenses elle prépare les paies des agents communaux.

Elle assure la gestion du personnel : horaires, vacances, avancement de carrière, résolution de problèmes divers.

Concernant les élections, elle doit tenir à jour la liste électorale en fonction des inscriptions et radiations. Elle prépare le bureau de vote. Elle assure la gestion administrative du dépouillement des votes, remplit l'ensemble des documents officiels qui récapitulent les résultats et veille à recueillir la totalité des nombreuses signatures requises.

Elle tient les registres d'État civil où elle inscrit les naissances, les décès et les mariages. Elle délivre les copies des actes aux personnes qui en ont besoin. Elle gère les demandes funéraires.

Au niveau de l'école, elle gère les crédits accordés par la mairie, transmet les demandes de la direction, elle prend les inscriptions des élèves tant à l'école qu'à la cantine et fait l'interface entre le fournisseur des repas scolaires et la mairie.

En matière d'urbanisme, elle renseigne sur la réglementation en vigueur, enregistre les demandes de permis de construire ou de démolir. Elle instruit les dossiers et les fait suivre aux autorités décisionnelles et veille à l'application des textes en vigueur.

Elle tient le tableau de location de la salle des fêtes et de prêts de tables et de bancs.

Elle met l'ensemble des documents officiels à la signature du maire et des élu(e)s pour certains d'entre eux.

Bien d'autres demandes et problèmes surgissent au cours d'une année : elle doit s'assurer qu'une réponse soit toujours apportée.

La forêt communale va enfin renaître de ses cendres !

A l'instar des autres parcelles forestières dévastées par les incendies de 2022, la quasi totalité de la forêt communale (environ 26 hectares situés à Curton) et la palombière pédagogique n'ont pas échappé au sinistre. Avec l'appui de l'Office National des Forêts, la mairie a déposé un projet dans le cadre de France 2030 pour reconstituer sa propriété communale.

Le projet a été retenu et les travaux devraient démarrer dès l'automne et se terminer au printemps.

Tout d'abord, sera réalisé, de part et d'autre de la route départementale 115 E11, un *Bocage Forestier* constitué de cinq espèces de feuillus locaux adaptées au changement climatique. Une zone d'environ 2 hectares va accueillir un mélange de chênes pédonculés et de bouleaux verruqueux, tandis que le reste sera reboisé dans l'espèce qui reste la mieux adaptée à notre territoire et au climat à venir : le pin maritime. Toutefois, une zone pédagogique sera créée afin d'illustrer les différences génétiques du pin maritime et son évolution dans le temps.

Afin de présenter le projet *in situ*, la commune, avec l'ONF et l'ABVL, va organiser une journée à laquelle seront convié(e)s tous les Louchatais et Louchataises afin de participer à l'opération de plantation.

Cet évènement se veut convivial mais également pédagogique : différents ateliers seront proposés pour expliquer le cycle de la forêt et les opérations qui y sont menées. La commune reviendra vers vous une fois la date choisie et le programme calé.



Atelier cuisine intergénérationnel

Un atelier cuisine intergénérationnel organisé par l'association L'Auringleta et financé par la CDC du Sud-Gironde va avoir lieu le jeudi 17 octobre 2024 de 13h30 à 14h30 à l'école. Une quinzaine d'élèves va y participer. Nous avons besoin de seniors (+ de 65 ans) volontaires pour partager cette expérience.

Vous pouvez contacter Mme Marlène Darnis au
06 20 16 48 58.



Atelier compostage

Repartez avec votre
composteur gratuit !



Participez à l'atelier* organisé près de chez vous :

Samedi 7 Septembre à 14h30
A Louchats (Salle des fêtes)

* Atelier compostage d'une heure pour recueillir les astuces et conseils pour démarrer et entretenir son composteur. Celui-ci est offert à l'issue de l'atelier (offre limitée à un composteur par foyer).

Inscription ou plus de dates :

www.sictomsudgironde.fr/evenements/

07 85 15 58 18

reservation@sictomsudgironde.fr



Cours de YOGA pour personnes âgées de plus de 60 ans

financés par la CDC du Sud Gironde

Cedar Gadrat, professeur de Yoga, va donner des cours à la rentrée. Chaque village peut choisir un bloc de quatre cours sur chaise, étirements doux, exercices de relaxation et de qi gong accessibles à tous.

Les dates retenues pour Louchats sont les suivantes :

Le 11/10, 18/10, 8/11 et 15/11 de 15 à 16 h à la salle des Fêtes sous conditions du nombre d'inscrits.

Si vous êtes intéressé(e) merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie.